

SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

www.leslime.fr

Objectifs - Fonctionnement - Financement - Résultats



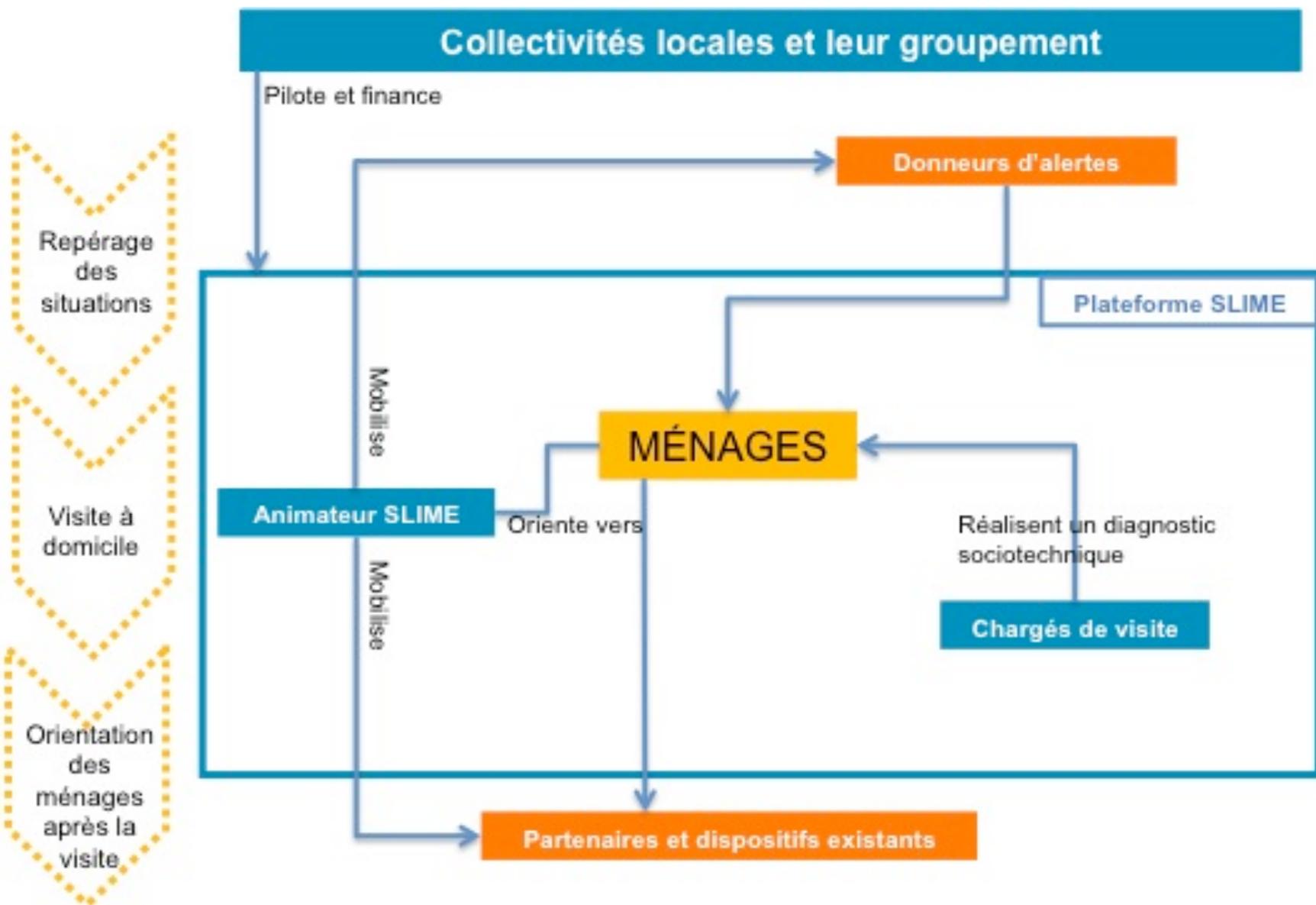
Ce qu'est le SLIME...

L'objectif est d'intervenir rapidement et massivement auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie.

... et ce qu'il n'est pas

Le dispositif ne vise pas à traiter le bâti, ni à régler les problèmes financiers, ni à assister les ménages, ni à se substituer aux obligations des bailleurs défaillants.





Plusieurs démarches d'**identification des publics cibles** peuvent être développées :

- ✧ **Traiter le stock de dossiers FSL** qui constituent un premier gisement de cas à visiter systématiquement, notamment les ménages qui ont bénéficiés plusieurs fois d'aides pour impayé d'énergie.
- ✧ Mener une campagne de **visites systématiques dans les zones où se concentrent les situations de précarité énergétique**.
- ✧ Intervenir au cas par cas, **suite à un signalement** par des « donneurs d'alertes » (travailleurs sociaux, intervenants médicaux) ou par les ménages eux-mêmes.



A minima, 1 ménage / 1000 sur le territoire d'action doit recevoir une visite

La visite à domicile est un **diagnostic sociotechnique**, qui vise à :

- ✧ **Améliorer le confort des ménages** en installant (a minima fournir) des équipements d'économies d'eau et d'énergie
- ✧ **Qualifier la situation** sociale et financière du ménage
- ✧ Vérifier l'**adéquation des abonnements** eau, électricité, gaz
- ✧ **Qualifier le bâti** (moisissures, mauvaise isolation...)
- ✧ Orienter le ménage vers une solution qui l'aidera à sortir de la précarité énergétique

La visite dure entre 1h30 et 2h et peut être réalisée par des personnes éloignées de l'emploi (Ambassadeurs de l'Efficacité Énergétique de l'Anah, Éco-compagnons IdF...)



L'animateur SLIME répertorie les solutions existantes sur le territoire de la collectivité pilote

- ✧ Le SLIME vise à **orienter le ménage vers une solution durable** de sortie de la précarité énergétique
- ✧ Le SLIME **ne présuppose pas de travaux** comme solution unique
- ✧ Le ménage peut être orienté vers une **solution de médiation, juridique, technique, budgétaire...**



Le SLIME ne finance pas les solutions proposées aux ménages

- ✧ Programme SLIME éligible aux CEE
- ✧ vise à **orienter le ménage vers une solution durable** de sortie de la précarité énergétique
- ✧ Le SLIME **ne présuppose pas de** travaux comme solution unique
- ✧ Le ménage peut être orienté vers une **solution de médiation, juridique, technique, budgétaire...**



*Date limite de remise des dossiers de candidature :
28 février 2014 ou 30 septembre 2014*

- ✧ Temps de coordination de la collectivité et animation locale
- ✧ Campagne de communication pour informer sur le service disponible
- ✧ Sensibilisation des « donneurs d'alerte » ou prescripteurs de visite (réunions, ateliers...)
- ✧ Formation des chargés de visite si recrutement spécifique
- ✧ Visites à domicile (dont équipements de mesure, et hors petits équipements si éligibles aux CEE, coûts de déplacement)

Demande des CEE au PNCEE annuellement, sur présentation de l'attestation SLIME délivrée par le CLER (dépenses réelles et éligibles) et arrêté du 26/12/12



- ✧ **11 collectivités** : Conseils généraux du Gers, du Lot, du Bas-Rhin, du Jura et de l'Aude, Cap Calaisis, Pays de Romans, Lamballe Communauté, Brest Métropole Océane, Ville de Bordeaux
- ✧ **2200 ménages en précarité énergétique** concernés
- ✧ **Objectif moyen de visite 2/1000** (soit le double du seuil)
- ✧ Coût moyen des dispositifs : **90 k€**
- ✧ 6/11 dispositifs font appel à des **structures porteuses d'EIE pour réaliser les visites**
- ✧ 4/11 dispositifs font appel à des **emplois d'avenir** (AEE de l'Anah)
- ✧ Coût moyen des kits installés : **60 €/ménage**

